

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 14-000446 / 46043533
Laurastar S.A., 1618 Châtel-St-Denis
Consumer Services – Call Center: service SAV technique pour les clients
des pays Européens
Horaire indispensable pour des raisons techniques
6 H, 6 F
01.03.2014–28.02.2017 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 14-000439 / 65538969
Tornos S.A., 2740 Moutier
Secteur production: ateliers d'usinage.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
120 H
01.03.2014–28.02.2017 (Renouvellement)
- 14-000441 / 40056712
Fromco S.A. Moudon, 1510 Moudon
Secteur «soins des fromages»
Besoin urgent
10 H
01.03.2014–28.02.2017 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-000436 / 61878947
SOTTAS S.A., 1630 Bulle
Secteur de production: débitage, peinture et chargement /manutention
Horaire indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.03.2014–28.02.2017 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

– 14-000443 / 62285601

Record Maintenance S.A., 1226 Thônex

Service technique: intervention lors de problèmes techniques sur les installations de chauffage et climatisation de leurs clients

Horaire indispensable pour des raisons techniques

1 H

01.03.2014–28.02.2017 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l’octroi d’un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d’Etat à l’économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

25 mars 2014

Secrétariat d’Etat à l’économie:

Direction du travail